

Texte de Politique Générale :



Comité : 'Conseil de l'UE sur l'Environnement'

Problématique : Comment assurer la protection des cours d'eau et aquifère et couvrir les besoins en eau de l'UE et du continent européen ?

Delegation : Pologne

Delegué : Aziz El Khechine

À l'attention de la Commission de l'UE sur l'environnement .

La délégation de la République de Pologne est très honorée de participer à ce conseil européen sur une problématique urgente et qui va être de plus en plus importante dans l'avenir : la gestion de l'eau en Europe. Nous espérons ainsi trouver des solutions durables afin de mieux disperser les ressources en eau à l'échelle du continent et répondre à la problématique étant comment assurer la protection des cours d'eau et aquifère et couvrir les besoins en eau de l'UE et du continent européen ?

La Pologne est une République démocratique et parlementaire située au centre de l'Europe et est l'un des plus grands États de l'Union en termes de superficie et de population. Le président, Andrzej Duda est le chef de l'État et est élu au suffrage universel pour un mandat de cinq ans. Le pouvoir exécutif est partagé entre le président et le gouvernement, dirigé par le Premier ministre Donald Tusk. Le Parlement bicaméral se compose de la Diète (la chambre basse) et du Sénat (la chambre haute), où les lois sont débattues et votées. Les principaux partis politiques incluent le parti conservateur Droit et Justice (PiS) et la Plate-forme civique (PO), un parti libéral-conservateur.

I. Les défis et enjeux autour de l'eau pour la Pologne

En Pologne, l'enjeu autour de l'eau est multifacette. D'une part, le pays doit faire face à des défis environnementaux, tels que la pollution des cours d'eau due à l'agriculture intensive et à l'industrie. La qualité de l'eau potable est également un problème, avec des préoccupations concernant les niveaux de contamination par des substances nocives. D'autre part, la gestion de l'eau est devenue un enjeu politique, notamment en raison de la privatisation de certains services liés à l'eau, suscitant des débats sur l'accès équitable à cette ressource vitale. De plus, la gestion des ressources en eau est

devenue un sujet de tension avec d'autres pays voisins, notamment en raison de projets de construction de barrages qui pourraient avoir des implications transfrontalières sur la disponibilité et la qualité de l'eau.

II. La position de la Pologne sur le sujet

La Pologne, dans sa position, insiste sur l'importance de respecter les traités et accords internationaux existants pour assurer la protection des cours d'eau et des aquifères tout en répondant aux besoins en eau de l'UE et du continent européen. La délégation polonaise soutient activement la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau de l'UE, qui vise à atteindre un bon état écologique des cours d'eau et des plans d'eau d'ici à 2027. De plus, la Pologne promeut la coopération transfrontalière à travers des accords bilatéraux et multilatéraux pour gérer efficacement les ressources en eau partagées, tels que la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux. En outre, la Pologne encourage la participation active aux initiatives régionales telles que la Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique, qui comprend des actions visant à améliorer la qualité de l'eau et la gestion des ressources hydriques dans la région. Enfin, la Pologne souligne l'importance de renforcer la surveillance et l'évaluation des pressions exercées sur les ressources en eau, ainsi que de promouvoir des pratiques agricoles durables et une utilisation rationnelle de l'eau pour garantir une gestion équilibrée et durable des ressources en eau en Europe.

III. Solutions de la Pologne sur ce sujet

La Pologne propose plusieurs solutions pour assurer la protection des cours d'eau et des aquifères tout en couvrant les besoins en eau de l'UE et du continent européen. Premièrement, la Pologne encourage le développement et l'adoption de technologies innovantes pour le traitement des eaux usées et la réduction de la pollution agricole et industrielle, afin de préserver la qualité des ressources en eau. Deuxièmement, la Pologne soutient la mise en œuvre de pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement, telles que l'agriculture biologique et la réduction de l'utilisation d'engrais et de pesticides, pour minimiser la pollution des cours d'eau. Troisièmement, la Pologne propose de renforcer la coopération internationale et régionale, en favorisant les échanges de données et de bonnes pratiques entre les États membres de l'UE et les pays voisins pour une gestion intégrée des ressources en eau. Enfin, la Pologne encourage l'investissement dans des infrastructures de gestion de l'eau modernes et efficaces, telles que les systèmes de stockage et de distribution d'eau, pour garantir un approvisionnement en eau adéquat tout en préservant les écosystèmes aquatiques. En adoptant ces mesures, la Pologne vise à concilier les besoins en eau avec la préservation des ressources hydriques en Europe.